

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires sociales

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi de M. Jean-Pierre Decool et plusieurs de ses collègues relative au défibrillateur cardiaque (n° 4073) 2
- Présences en réunion 4

Jeudi

13 octobre 2016

Séance de 10 heures 30

Compte rendu n° 03

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

**Présidence de
Mme Catherine
Lemorton,
*Présidente***



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Jeudi 13 octobre 2016

La séance est ouverte à dix heures quarante-cinq.

(Présidence de Mme Catherine Lemorton, présidente de la Commission)

La Commission des affaires sociales examine, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements déposés auprès du service de la séance sur la proposition de loi relative au défibrillateur cardiaque (n° 4073) (M. Jean-Pierre Decool, rapporteur).

M. Jean-Pierre Decool, rapporteur. Je précise que je suis défavorable à l'amendement n° 15 du Gouvernement proposant la suppression de l'article 2 relatif à l'obligation d'apprentissage des gestes de premiers secours avec l'usage d'un défibrillateur automatisé externe au motif que cette obligation figurerait déjà dans des dispositions réglementaires. En revanche, je suis favorable à son amendement n° 16 identique à l'amendement n° 10 de M. Gérard Sebaoun qui propose le rétablissement de l'article 3 relatif à l'obligation d'installation d'un défibrillateur automatisé externe pour certains établissements recevant du public.

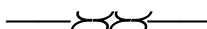
Je suis par ailleurs favorable aux amendements identiques n° 17 du Gouvernement et n° 9 de M. Sebaoun proposant la création d'une base de données relatives aux lieux d'implantation des défibrillateurs cardiaques automatisés externes sur l'ensemble du territoire.

Enfin, je suis favorable à l'amendement n° 1 de Mme Bérandère Poletti visant à rendre obligatoire la réalisation d'un électrocardiogramme pour l'obtention d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ainsi qu'à l'amendement n° 2 de Mme Sophie Dion qui propose de rendre obligatoire l'installation de défibrillateurs dans les refuges de montagne.

Le tableau ci-dessous récapitule les décisions de la Commission :

Article	Amendement	Auteur	Groupe	Sort
1 ^{er}	3	M. DECOOL Jean-Pierre	Les Républicains	Repoussé
2	15	Gouvernement		Accepté
2	13	M. BOMPARD Jacques	NI	Repoussé
2	4	M. DECOOL Jean-Pierre	Les Républicains	Repoussé
2	5	M. DECOOL Jean-Pierre	Les Républicains	Repoussé
3	6	M. DECOOL Jean-Pierre	Les Républicains	Repoussé
3	16	Gouvernement		Accepté
3	10	M. SEBAOUN Gérard	SER	Accepté
3	8	M. DECOOL Jean-Pierre	Les Républicains	Repoussé
ap 3	7	M. DECOOL Jean-Pierre	Les Républicains	Repoussé
ap 3	17	Gouvernement		Accepté
ap 3	9	M. SEBAOUN Gérard	SER	Accepté
ap 3	11	M. DECOOL Jean-Pierre	Les Républicains	Repoussé
ap 3	1	Mme POLETTI Bérengère	Les Républicains	Accepté
ap 3	2	Mme DION Sophie	Les Républicains	Repoussé
ap 3	12	M. SEBAOUN Gérard	SER	Accepté

La séance est levée à onze heures.



Présences en réunion

Commission des affaires sociales

Réunion du jeudi 13 octobre 2016 à 10 heures 45

Présents. – M. Alain Ballay, M. Jean-Pierre Decool, Mme Catherine Lemorton, M. Gérard Sebaoun

Excusés. – M. Stéphane Claireaux, Mme Marie-Françoise Clergeau, Mme Gabrielle Louis-Carabin, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Dominique Orliac, Mme Monique Orphé, M. Jean Jacques Vlody